### **PCT**

# ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



## DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets<sup>4</sup>:

A01N 65/00, 37/18, A61K 7/40

(11) Numéro de publication internationale:

WO 89/06904

 $\mathbf{A1} \mid_{\mathbf{a}}$ 

(43) Date de publication internationale: 10 août 1989 (10.08.89)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/EP89/00062

(22) Date de dépôt international: 20 janvier 1989 (20.01.89)

(31) Numéro de la demande prioritaire:

269/88-6

(32) Date de priorité:

1

27 janvier 1988 (27.01.88)

(33) Pays de priorité:

CH

(71)(72) Déposant et inventeur: LEUTHOLD, Serge, André [CH/CH]; 1, chemin de Surville, CH-1213 Petit Lancy (CH).

(74) Mandataires: VIGNERON, Jean etc.; Cabinet Vigneron, 30, avenue Eugène Godaux, B-1150 Bruxelles (BE).

(81) Etats désignés: AT (brevet européen), BE (brevet européen), BR, CH (brevet européen), DE (brevet européen), FR (brevet européen), GB (brevet européen), IT (brevet européen), JP, KR, LU (brevet européen), NL (brevet européen), SE (brevet européen), US.

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: INSECT-REPELLENT COMPOSITION

(54) Titre: COMPOSITION REPULSIVE D'INSECTES

#### (57) Abstract

An insect repellent composition contains an agent which amplifies the repellent effects of the active ingredients, and a vinyl placticizing agent. Said composition is characterized in that it contains 30 to 75 wt. % of 95 % ethanol, 5 to 50 wt. % of N,N diéthyl-m-toluamide, 0.1 to 2 wt. % of polyvinylpyrrolidone, 2 to 10 % of isopropyl myristate, 2 to 10 wt. % of dipropylene glycol, 0.1 to 2.5 wt. % of amplifying agent, 0.1 to 2.5 wt. % of a solubilizing homogenizing agent, and 0.1 to 2.5 wt. % of natural repellent extracts.

#### (57) Abrégé

Composition répulsive d'insectes contenant un amplificateur d'effets répulsifs des ingrédients actifs et contenant également un agent plastifiant vinylique. Ladite composition est caractérisée en ce qu'elle comprend, en poids, de 30 à 75 % d'éthanol à 95 %, de 5 à 50 % de N,N diéthyl-m-toluamide, de 0,1 à 2 % de polyvinylpyrrolidone, de 2 à 10 % de myristate d'isopropyle, de 2 à 10 % de dipropylène glycol, de 0,1 à 2,5 % d'amplificateur, et de 0,1 à 2,5 % d'un agent d'homogénéisation solubilisant et de 0,1 à 2,5 % d'extraits répulsifs naturels.

### UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

Autriche	FR	France	ML	Mali
Australie	GA	Gabon	MR	Mauritanie
Barbade	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
Belgique	HU	Hongrie	NL	Pays-Bas
Bulgarie	IT	Italie	NO	Norvège
Bénin	JP	Japon	RO	Roumanie
Brésil	KP	République populaire démocratique	SD	Soudan
République Centrafricaine		de Corée	SE	Suède
Congo	KR	République de Corée	SN	Sénégal
Suisse	LI	Liechtenstein	SU	Union soviétique
Cameroun	LK	'Sri Lanka	TD	Tchad
Allemagne, République fédérale d'	LU	Luxembourg	TG	Togo
Danemark	MC	Monaco	US	Etats-Unis d'Amérique
Finlande	MG	Madagascar		_
	Australie Barbade Belgique Bulgarie Bénin Brésil République Centrafricaine Congo Suisse Cameroun Allemagne, République fédérale d' Danemark	Australie GA Barbade GB Belgique HU Bulgarie IT Bénin JP Brésil KP République Centrafricaine Congo KR Suisse LI Cameroun LK Allemagne, République fédérale d' LU Danemark MC	Australie GA Gabon Barbade GB Royaume-Uni Belgique HU Hongrie Bulgarie IT Italie Bénin JP Japon Brésil KP République populaire démocratique République Centrafricaine Congo KR République de Corée Suisse LI Liechtenstein Cameroun LK Sri Lanka Allemagne, République fédérale d' Danemark MC Monaco	Australie         GA         Gabon         MR           Barbade         GB         Royaume-Uni         MW           Belgique         HU         Hongrie         NL           Bulgarie         IT         Italie         NO           Bénin         JP         Japon         RO           Brésil         KP         République populaire démocratique         SD           République Centrafricaine         de Corée         SE           Congo         KR         République de Corée         SN           Suisse         LI         Liechtenstein         SU           Cameroun         LK         Sri Lanka         TD           Allemagne, République fédérale d'         LU         Luxembourg         TG           Danemark         MC         Monaco         US

10

15

20

#### COMPOSITION REPULSIVE D'INSECTES.

La présente invention a pour objet une composition répulsive pour insectes destinée à être appliquée sur la peau humaine tout aussi bien que sur les cheveux, ou vêtement, ainsi que sur le pelage des animaux.

pour L'invention but dе procurer а une composition répulsive pour insectes qui permet remédier aux principaux inconvénients présentés par les compositions répulsives connues ; à savoir : odeur désagréable et durée d'efficacité limitée soit par absorption ou métabolisation de la composition par la peau, soit par la transpiration due aux fortes chaleurs ou à des efforts ou encore par l'abrasion de la composition occasionnée notamment par le lavage de la surface traitée ou par le déplacement de l'air sur cette surface. C'est ainsi que l'on constate des diminutions d'efficacité de l'ordre de 60 %, par rapport à une atmosphère exempte de vent, lorsque le vent atteint une vitesse de 190m/minute.

A cet effet, la composition suivant l'invention comprend au moins un agent répulsif actif, choisi parmi les extraits de pelargonium, géranium, lavande, pyrèthre, fleur de citronnier,

ainsi que du N,N-diéthyl-m-toluamide, un agent 25 plastifiant et un agent amplificateur de l'effet répulsif des susdits composés actifs.

10

15

20

25

30

Suivant une forme de réalisation de l'invention, l'agent plastifiant est un composé vinylique.

Suivant une forme de réalisation avantageuse, le composé vinylique est de la polyvinylpyrrolidone.

Suivant un mode de réalisation avantageux de l'invention, l'agent amplificateur est cyclopentane-1-one-2-npentane-3-methyl ethyl ester connu sous le nom d'Hedione.

Suivant un mode de réalisation particulièrement avantageux de l'invention, la composition comprend, en poids, de 30 à 75% d'éthanol à 95%, de 5 à 50% de N, Ndiethyl-m-toluamide, dе 0.1à polyvinylpyrrolidone, dе 2 10% dе myristate d'isopropyle, de 2 à 10% de dipropylène glycol, de 0,1 à 2,5% d'amplificateur, de 0,1 à 2,5% d'un agent d'homogénéisation solubilisant et d'extraits naturels de  $0,1 \ aar 2,5\%$ .

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, de compositions répulsives pour insectes suivant l'invention.

suivant l'invention, composition répulsive pour la plupart des insectes et notamment pour les moustiques suivants : Aedes Aegypti, Culex, Mansonia, Anopheles, Psorophora, pour les puces, les tiques, les taons, les mouches noires, les mouches d'étable, les Cerotopogonidae, a pour caractéristique principale de permettre la création, sur les surfaces couvertes et principalement sur la peau où les compositions répulsives perdent le plus rapidement efficacité à cause dе l'absorption, métabolisation, la transpiration et/ou l'abrasion,

15

20

25

qui résiste au temps, aux conditions d'un film, extérieures ainsi qu'aux modifications de l'état de la surface couverte et qui régularise et freine libération des ingrédients actifs de la composition, dans lequel restent présents la majeure partie de ces répulsifs actifs, ingrédients ingrédients est avantageusement accrue par l'activité d'un composition dans la 1'incorporation amplificateur, ladite composition présentant en outre l'avantage d'être constituée en majeure partie de produits naturels non toxiques pour l'homme et les animaux.

Cette composition, dont l'odeur est agréable et qui contient, suivant l'invention et comme décrit ciaprès, un agent plastifiant et fixant ainsi qu'un agent amplificateur, a une réèlle activité répulsive pendant une période minimale de 4 à 8 heures qui pourrait atteindre 14 heures suivant les conditions externes lorsqu'elle est appliquée dans les quantités suivant varient notamment suivantes, qui conditions atmosphériques extérieures, telles que la température dont la hausse provoque la dispersion ou l'abrasion de 0,05 à 0,2 mg par cm $^{2}$  sur la peau et de 0,01 à 0,1mg/cm² sur les cheveux ou les habits et sur le pelage des animaux.

contient dе la Ladite composition, qui qui 1'agent constitue polyvinylpyrrolidone, plastifiant et fixant pour la formation d u susdit, des extraits répulsifs actifs naturels, tels 30 que pelargonium, géranium, lavande, pyrèthre, fleurs de citronnier, ainsi que du N-N-diethyl-m-toluamide, un amplificateur constitué par cyclopentane -l-one-2-

25

30

npentane-3-methyl ethyl ester dont la propriété est d'assurer un effet de synergie avec les exraits répulsifs actifs, comprend avantageusement, en poids, de 30 à 75% d'éthanol à 95%, de 5 à 50% de N,Ndiéthyl-m-toluamide, 0,4 5 dе à 2% polyvinylpyrrolidone, dе 2à 10% dе myristate d'isopropyle, de 2 à 10% de dipropylène glycol, de 0,1 à 2,5% de l'amplificateur susdit et de 0,1 à 2,5% d'un agent d'homogénéisation solubilisant, tel que 10 polyoxyéthylène nonyl phényl éther connu sous le nom de "Lamacite" et de 0,1 à 2,5% d'extraits naturels répulsifs. composition susdite peut La également comprendre un colorant améliorant son aspect, colorant, introduit dans la composition à raison de 0,001% à 0,01% en poids, étant choisi parmi les 15 colorants neutres par rapport aux constituants susdits.

On a obtenu d'excellents résultats répulsifs des insectes, eten particulier des résultats durables, avec une composition comprenant, en poids, 65,5% d'éthanol à 95%, 20% de N,N-diéthyl-m-toluamide, 1% de polyvinylpyrrolidone, 8% de myristate d'isopropyle, 4% de dipropylène glycol, 0,1% d'agent amplificateur, 0,5% d'agent d'homogénéisation solubilisant et 0,9% d'extraits répulsifs naturels.

Suivant l'invention, la composition répulsive peut se présenter soit sous la forme d'un aérosol, soit sous la forme d'un gel pouvant être notamment utilisé dans un distributeur à tête de distribution à bille (roll-on) ou encore sous forme de spray.

Quand elle se présente sous la forme d'un aérosol, on utilise comme gaz propulseur soit du

durosol, à raison de 20 à 25% en poids, soit un mélange de propane et de butane à raison de 40% en poids.

Quand la composition se présente sous la forme d'un gel, elle comprend en poids, 45 à 55% de la composition définie ci-dessus, 25 à 35% d'eau déminéralisée, 12,7 à 17,5% d'alcool éthylique à 95%, de 0,1 à 1,3% d'un agent d'accroissement de la viscosité, tel qu'un polymère à très haut poids moléculaire connu sous le nom de "carbomère", de 1,5% à 4,5% d'huile de foie de morue hydrogénée, connu notamment sous le nom de "Crémophor 2H40" et de 0,5 à 2% de polyoxyéthylène (15) cocoamine connu sous le nom d'"Ethomeen C/25".

On a obtenu une excellente composition, sous forme de gel stable, avec 49,5% de la composition définie ci-avant,30% d'eau déminéralisée, 15,5% d'alcool éthylique à 95%, 1% de "Carbomère", 3% de "Crémophor 2H40" et 1% d'"Ethomeen C/25".

Lorsque ce gel est destiné à être utilisé dans un distributeur à tête de distribution à bille (rollon), on abaisse la viscosité du gel défini ci-dessus en augmentant la quantité de solvant.

Lorsqu'elle présentée est eп spray, 25 composition est avantageusement celle qui est définie ci-dessus, et plus particulièrement celle qui comprend 65,5% d'éthanol à 95%, 20% de N,N-diéthyl-m-toluamide, polyvinylpyrrolidone, 8% ďе de myristate d'isopropyle, 4% dе dipropylène glycol, d'amplificateur, 0,5% d'agent d'homogénéisation 30 solubilisant et 0,9% d'extraits répulsifs naturels.

10

15

20

25

#### REVENDICATIONS:

1)Composition répulsive pour insectes destinée à être appliquée sur la peau humaine tout aussi bien que sur les cheveux et les vêtements, ainsi que sur le pelage des animaux, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins un extrait répulsif actif, choisi parmi les extraits de pelargonium, géranium, lavande, pyrèthre, fleur de citronnier, ainsi que du N,N-Diethyl-M-Toluamide, un agent plastifiant et un agent amplificateur de l'effet répulsif desdits composés actifs.

2)Composition suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'agent plastifiant est un composé vinylique.

3)Composition suivant la revendication 2, caractérisée en ce que le composé vinylique est de la polyvinylpyrrolidone.

4)Composition suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'agent amplificateur est du cyclopentane-l-one-2-npentane-3-methyl ethyl ester.

5)Composition suivant l'une ou l'autre des revendications 3 et 4, caractérisée en ce qu'elle comprend, en poids, de 30 à 75% d'éthanol à 95%, de 5 à 50% de N,N- diéthyl-m-toluamide, de 0,l à 2% de polyvinylpyrrolidone, de 2 à 10% de myristate

PCT/EP89/00062

15

d'isopropyle, de 2 à 10% de dipropylène glycol, de 0,1 à 2,5% d'amplificateur, et de 0,1 à 2,5% d'un agent d'homogénéisation solubilisant et de 0,1 à 2,5% d'extraits répulsifs naturels.

- 5 6)Composition suivant la revendication 5, caractérisée en ce qu'on utilise, comme agent d'homogénéisation solubilisant, du polyoxyéthylène nonyl phényl éther.
- 7)Composition suivant l'une ou l'autre des 10 revendications 5 et 6, caractérisée en ce qu'elle comprend de 0,001% à00,1% en poids d'un colorant neutre par rapport aux constituantes précitées.
  - 8)Composition suivant l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisée en ce qu'elle comprend, en poids, 65,5% d'éthanol à 95%,20% de N,N-diéthyl-m-toluamide, 1% de polyvinylpyrrolidone, 8% de myristate d'isopropyle, 4% de dipropylène glycol, 0,1% d'amplificateur et 0,5% d'agent d'homogénéisation solubilisant et 0,9% d'extraits répulsifs naturels.
- 9) Aérosol, caractérisé en ce qu'il comprend une composition suivant l'une quelconque des revendications l à 8 et un gaz propulseur.
- 10)Aérosol suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le gaz propulseur est du 25 'druosol, à raison de 20 à 25% en poids.
  - 11)Aérosol suivant la revendication 9, caractérisé en ce que le gaz propulseur est un mélange de propane et de butane, à raison de 40% en poids.
- 12)Gel, caractérisé en ce qu'il comprend une composition suivant l'une quelconque des revendications l à 8, à raison de 45 à 55% en poids, 25 à 35% d'eau déminéralisée, 12,7 à 17,5% d'alcool

10

éthylique à 95%, de 0,1 à 1,3% d'un agent d'accroissement de la viscosité, tel qu'un polymère à très haut poids moléculaire, de 1,5 à 4,5% d'huile de foie de morue hydrogénée et de 0,5% à 2% de polyoxyéthylène (15) cocoaminé.

13)Gel suivant la revendication 12, caractérisé en ce qu'il comprend, en poids, 49,5% de la composition précitée, 30% d'eau déminéralisée, 15,5% d'alcool éthylique à 95%, 1% d'agent d'accroissement de la viscosité, 3% d'huile de foie de morue hydrogénée et 1% de polyoxyéthylène (15) cocoaminé.

14)Spray caractérisé en ce qu'il comprend une composition suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8 .

		International Application No *	
	SIFICATION OF SUBJECT MATTER (If several classification)		
According	to International Patent Classification (IPC) or to both Natio	enal Classification and IPC	ļ
Int	Cl <sup>4</sup> A 01 N 65/00; A 01 N	37/18; A 61 K 7/40	
II. FIELD	S SEARCHED		
	Minimum Document		
		Classification Symbols	
Int	A 61 K; A 01 N		
	Documentation Searched other the to the Extent that such Documents	are included in the Fields Searched <sup>8</sup>	
III. DOCI	JMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category *	Citation of Document, 11 with Indication, where appr	opriate, of the relevant passages 12	Relevant to Claim No. 13
Y	BE, A, 906136 (VANDONINCK) see page 2, example		1-3,5-14
Y	EP, A, 0051786 (BAYER) 19 see claims 1-4,6,8-10; page 7, line 25; page line 2	page 6, line l -	1-3,5-14
Y	FR, A, 2599220 (SOCIETE ME D'AEROSOLS ET JUNQUA J 1987, see the whole do	OËL) 4 December	1-3,5-14
A	EP, A, 0251464 (THE BOOTS 7 January 1988, see th	CO.) e whole document	1-14
A	Patent Abstracts of Japan, (C-293) (1903), 25 July & JP, A, 6048902 (KADO 16 March 1985, see the	7 1985, OTA REESU K.K.) e summary	1-14
"A" do co "E" ea in cit "C" do wh cit "O" do lat "P" do lat  IV. CER' Date of ti	al categories of cited documents: 10 cument defining the general state of the art which is not naticered to be of particular relevance. It is not considered to be of particular relevance. It is not considered to be of particular relevance. It is not considered to be of particular relevance. It is not considered to cument which may throw doubts on priority claim(s) or nich is cited to establish the publication date of another atton or other special reason (as specified) cument referring to an oral disclosure, use, exhibition or ner means cument published prior to the international filling date but er than the priority date claimed  TIFICATION  THE Actual Completion of the International Search  April 1989 (13.04.89)  International Searching Authority	"T" later document published after to or priority date and not in conflicted to understand the principle invention  "X" document of particular relevant cannot be considered novel or involve an inventive step  "Y" document of particular relevant cannot be considered to involve document is combined with one ments, such combination being in the art.  "&" document member of the same of the same of Mailing of this international Section 1988 1989 1989 1989 1989 1989 1989 198	ct with the application but of or theory underlying the ce; the claimed invention cannot be considered to ce; the claimed invention an inventive step when the or more other such documents to a person skilled patent family

## RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale N°

PCT/EP89/00062

I. CLASS	EMENT D	E L'INVENTION (si plusieurs symboles de	classification sont applic	ables, les indiqu	rer tous) 7
	assification	internationale des brevets (CIB) ou à la fois i	seion la classification na	tionale et la CIB	
CIB <sup>4</sup> :	A C	01 N 65/00; A 01 N 37	/18; A 61 K	7/40	
II. DOMA	NES SUR	LESQUELS LA RECHERCHE A PORTI	É		
		Documentation m	ninimale consultée *		
Système d	le classifica	ition	Symboles de classific	ation	
CIB	1	A 61 K; A 01 N	******		
		Documentation consultée autre que la où de tels documents font partie des doi			1
III. DOCUI	MENTS CO	ONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS 10		<u></u>	
Catégorie *		Identification des documents cités, <sup>11</sup> ave des passages pertin		re,	Nº des revendications visées 13
Y	BE,	A, 906136 (VANDONING 16 avril 1987 voir page 2, exemple	·		1-3,5-14
Y	EP,	A, 0051786 (BAYER) 19 mai 1982 voir revendications page 6, ligne 1 - pa 25; page 8, ligne 2 ligne 2	age 7, ligne		1-3,5-14
Y	FR,	A, 2599220 (SOCIETE D'AEROSOLS ET JUNQUA 4 décembre 1987 voir le document en	A JOËL)	EENNE	1-3,5-14
A	EP,	A, 0251464 (THE BOOT 7 janvier 1988 voir le document en			1-14
«A» doctoons «E» doctoons «L» doctoons «O» doctoons «P» doctoons IV. CERTIF	ument défin sidéré comm ument antér al ou après ument pouv- rité ou cité; e citation ou ument se rét exposition ument publi- térieurement	es de documents cités: 11  issant l'état général de la technique, non me particulièrement pertinent ieur, mais publié à la date de dépôt interna- cette date ant jeter un doute sur une revendication de bour déterminer la date de publication d'une i pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) férant à une divulgation orale, à un usage, à ou tous autres moyens é avant la date de dépôt international, mais t à la date de priorité revendiquée  riche internationale a été effectivement	international o à l'état de la tet le principe ou  «X» document par quée ne peut é impliquant une «» document par diquée ne peu activité inventi plusieurs autre naison étant é « document qui f	u à la date de per thinique pertinent la théorie constituculièrement per lètre considérée à activité inventive triculièrement per tré tre considér le lorsque le doi si documents de ridente pour une lait partie de la n	rieurement à la date de dépôt riorité et n'appartenant pas , mais cité pour comprendre tuant la base de l'invention ritinent: l'invention revendicemme nouvelle ou comme surtinent; l'invention revenée comme impliquant une sument est associé à un ou même nature, cette combipersonne du métier.
13	avril	1989	Signature su foscilon	$\overline{}$	9. 00. 09
		JROPEEN DES BREVETS	41	1	- I BOSSI

III. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS DEUXIÈME FEUILLE)				
atégorie *	identification des documents cités, avec indication, si nécessaire, des passages pertinents	Nº des revendication visées		
A	Patent Abstracts of Japan, volume 9, no. 180 (C-293)(1903), 25 juillet 1985, & JP, A, 6048902 (KADOTA REESU K.K.) 16 mars 1985 voir le résumé			
İ	-			
-				
		-		